PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
DES TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES
FRANÇAISES
Liberté
Égalité
Fraternité

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

Objet :	**AFFRETEMENT D'UN NAVIRE – PROJET RECIFS SENTINELLE**
N° marché	2026007

I. OBJET DE LA CONSULTATION

Objet du marché :

En application des politiques environnementales nationales, et dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'Action Biodiversité des îles Eparses ainsi que du plan d'action local Ifrecor des îles Eparses, les Terres australes et antarctiques françaises (TAAF) sont chargées de coordonner l'évaluation régulière de l'état de santé des récifs coralliens et écosystèmes associés sur ces territoires dont elles assurent la gestion.
Deux campagnes en mer sont prévues : l'une cible les zones récifales associées au secteur « sud canal » soit Europa et Bassas da India; la seconde, « nord canal » a pour cible les zones récifales associées aux secteurs Juan de Nova et l'archipel des Glorieuses.
Ces deux campagnes nécessitent l'affrètement d'un navire dédié, les opérations prévues ne permettant pas de s'appuyer sur les moyens logistiques mobilisables en routine (navire de la Marine Nationale notamment).
L'objet de la consultation porte ainsi sur l'affrètement d'un moyen nautique pour la réalisation d'une mission scientifique ayant pour objectif l'évaluation de l'état de santé des récifs coralliens.

Cette consultation se décompose en deux (2) lots :

Lot n°1 : Affrètement relatif à la campagne en mer dans les zones récifales associées au secteur 'sud canal' (Europa et Bassas Da India)

Lot n°2 : Affrètement relatif à la campagne en mer dans zones récifales associées au secteur 'nord canal' (Juan de Nova et Archipel des Glorieuses)

Période : Deux legs de 10 jours chacun, hors transit vers le port de livraison et de retour entre février et mars 2027

Contexte:
Les îles Eparses sont classées en réserve naturelle par arrêté préfectoral de 1975. Cette disposition juridique qui s'apparente à un classement d'arrêté de protection de Biotope a été renforcée par la création de la réserve naturelle nationale de l'archipel des Glorieuses en juin 2021. La stratégie nationale des aires protégées 2021-2030 prévoit, dans le cadre de son premier plan d'actions, une extension de ce niveau de protection à l'ensemble des îles Éparses.

Les campagnes en mer ciblées par le présent CCTP auront, dans ce cadre, pour objectifs la conduite de campagnes d'évaluation standardisées de l'état de santé des récifs coralliens des îles Eparses du Canal du Mozambique. Ces campagnes font suite au programme Récifs Isolés 1 et Récifs Isolés 2. L'évaluation de l'état de santé de ces récifs sera réalisée par la mise en place du protocole Global Coral Reef Monitoring Network et optimisé par la reconstruction en 3D par photogrammétrie de certaines stations dites "sentinelles".

Les opérations prévues à bord pour répondre à ces objectifs impliqueront :
• La réalisation de multiples plongées en scaphandre autonome, respectant le manuel hyperbare des TAAF ;
• Le déploiement et la récupération d'instruments depuis le navire ou les annexes (une annexe est une petite embarcation associée à un bateau mère de plus grande taille) comme des hydrophones, drones, sondes de mesure...etc. ;
• La possibilité de descendre sur chacune des iles pour y effectuer des suivis littoraux

Les missions se déroulant dans des espaces protégés, le navire et son équipage devront se montrer exemplaires quant au respect de la règlementation en vigueur (nationale et internationale) mais également, autant que possible, limiter son empreinte écologique (respects des disposition POLMAR, limitation de la consommation en carburant du navire et de ses annexes, etc.).

Contraintes :

Le navire devra répondre à un certain nombre de besoins spécifiques et contraintes logistiques et matérielles qui sont propres au cadre d'une mission scientifique. Ces besoins sont détaillés dans la partie **V. DESCRIPTION DU BESOIN du présent document.**
Compte tenu de la localisation de la mission et des objectifs visés, le navire devra être en capacité de naviguer en zone hauturière mais aussi permettre des déplacements en toute sécurité en zone côtière au moyen d'embarcations annexes.
Les Terres Australes et Antarctiques Françaises étant une administration publique, le navire devra respecter les exigences réglementaires et normatives détaillées dans la partie V du présent document.
Les conditions météos pourront moduler les dates de départ et d'arrivée des différentes étapes de la mission.

II. PROCEDURE

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions de l'article L. 2123-1 et R.2123-1 du Code de la commande publique.

III. ACHETEUR PUBLIC

Terres Australes et Antarctiques Françaises

1 rue Gabriel Dejean

97410 Saint-Pierre

Tel. : +262 (0)2 62 96 78 78

Adresse mail du service : service-achat@taaf.fr

Profil d'acheteur : https://www.marches-publics.gouv.fr

Représentée par : Le Préfet, administrateur supérieur des Terres Australes et Antarctiques Françaises

Personne habilité à donner les renseignements relatifs au nantissement ou à la cession de créance : Le Préfet, administrateur supérieur des Terres Australes et Antarctiques Françaises

Comptable assignataire : Le Directeur Régional, administrateur des finances publiques / Direction régionale des finances publiques / Division des Réseaux – Gestion fiscale & Collectivités locales

IV. LIEU D'EXECUTION ET DUREE DE LA CAMPAGNE

Cette campagne est divisée en deux legs distincts, séparés d'un délai minimum de deux semaines mais sans ordre chronologique fixe :

Le premier leg « sud canal » comprendra 10 jours sur place (hors transit) entre février et juin 2027 sur les territoires d'Europa et Bassas da India.

Un deuxième leg « nord canal » comprendra 10 jours sur place (hors transit) entre février et juin 2027 sur les territoires de Juan de Nova et l'archipel des Glorieuses.

L'embarquement et le débarquement pourront avoir lieu à Mayotte, Tuléar ou Nosy-Be. L'ordre de desserte n'est pas important, mais le temps sur place doit être optimisé.

V. DESCRIPTION DU BESOIN

- Caractéristique du leg 1 :

Objet	Affrètement d'un navire
Lieu d'exécution	Leg 1 : ZEE Europa et Bassas da India
Durée	10 jours sur place (hors transit)
Ports embarquement / débarquement	Mayotte (Dzaoudzi / Longoni), Madagascar (NosyBe / Tuléar) ou la Réunion (Le Port)
Equipe embarquée	8 PAX (hors équipage)
Dates de la mission	Entre février et juin 2027

- Caractéristiques du leg 2 :

Objet	Affrètement d'un navire
Lieu d'exécution	Leg 2 : ZEE Juan de Nova et archipel Glorieuses
Durée	10 jours sur place (hors transit)
Ports embarquement / débarquement	Mayotte (Dzaoudzi / Longoni), Madagascar (Nosy-Be / Tuléar) ou la Réunion (Le Port)
Equipe embarquée	8 PAX (hors équipage)
Dates de la mission	Entre février et juin 2027

- Détails de la prestation :

	Description du besoin	
	Requis	Optionnel
Caractéristiques techniques du navire	Capacité de couchage pour 8 PAX	Cabines H / F
	Un système d'oxygénothérapie et une dotation médicale permettant de rallier un centre hospitalier équipé d'un caisson hyperbare en mois de 24h	Capacité à traiter directement les victimes par l'utilisation d'un

		caisson hyperbare embarqué
	Electricité /> 10 accès quotidiens voltage 220V	Accès électricité 220V ad libitum
	Espace de travail	Atelier (mise à disposition d'outils)
	Tirant d'eau faible pour s'approcher au mieux de certains récifs / passes Faible emprunte carbone (optimiser la consommation en carburant, possibilité de naviguer à la voile)	Dériveur / quille ajustable
	Possibilité d'une connexion internet, même limitée	Connexion internet ad libitum
	Plateforme de plongée adaptée et sécurisée	
Vie à bord	Sanitaires H / F	
	Pension complète pour tous les PAX	
	Fourniture en eau douce pour une douche par personne par jour ainsi que pour rincer le matériel sensible	Fourniture en eau douce ad libitum
Equipement du navire et autres prestations	Deux annexes / embarcations rapides support de plongée possédant chacune le matériel de secours et d'assistance (bloc de sécurité, kit oxygénothérapie, trousse de secours 1er soins, VHF, pavillon alpha, etc.) afin de pouvoir communiquer et rejoindre le bateau mer pour prise en charge. Chaque embarcation devra pouvoir embarquer 4 plongeurs minimum avec leur matériel, des rangement type rack à bouteilles de plongée devront être présent sur au moins l'une des embarcations. Les réserves de carburant pour ces deux annexes doivent être suffisantes pour permettre des déplacements quotidiens sur les stations de suivis.	Les annexes sont équipées d'Automatic Identification System
	8 scaphandres autonomes seront mis à disposition comprenant à minima : 1 bouteille de plongée d'une capacité minimum de 2760 litres (équivalent à une bouteille de 12L gonflée à 230b) et d'un kit oxygénothérapie par annexe	Pilote d'annexe
	Une station de gonflage permettant le remplissage des bouteilles sans que cela retarde les opérations de la journée. Ce dispositif doit être positionné de telle façon qu'il ne doit pas perturber le travail à bord lors de son utilisation. Un compresseur de secours est également requis.	

Remarques :

- Concernant les annexes, celles-ci seront adaptées à la plongée sous-marine (taille et motorisation). Les agents embarqués, tous classés comme plongeurs professionnels tourneront entre les différents suivis selon leurs capacités.
- Le nombre de personnes embarquées ou PAX n'excédera pas 8.

VI. MODALITES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

- Le navire devra être couvert par une police d'assurance valable aux dates de la mission (y compris en cas de décalage de la mission pour cause d'avarie météorologique par exemple) garantissant la prise en charge des dommages corporels et matériels pour les passagers à bord.
- Le navire devra disposer d'un permis de navigation valable aux dates de la mission et adapté à la zone de navigation ciblée et aux activités pratiquées.
- Les conditions de travail des équipages devront être conformes aux exigences de la Convention du travail maritime 2006.
- La durée d'embarquement pour la mission reste inchangée dans les cas où des aléas météorologiques retarderaient ou avanceraient le départ de la mission.

VII. ANNEXES

Liste des stations GCRMN sur lesquelles seront effectuées les suivis environnementaux en plongée sous-marine

Localisation	Descriptif_station		
Site	Station	Longitude	Latitude
Les Glorieuses	GLO1	47,29123	-11,56122
Les Glorieuses	GLO2	47,28103	-11,58133
Les Glorieuses	GLO3	47,34033	-11,54602
Les Glorieuses	GLO5	47,34097	-11,53980
Les Glorieuses	GLO6	47,29593	-11,54957
Les Glorieuses	GLO7	47,37337	-11,53710
Les Glorieuses	GLO9	47,59694	-11,73111
Geyser	ORC1	46,44615	-12,33002
Geyser	ORC2	46,57501	-12,26580
Zélée	ZEL1	46,28844	-12,42821
Juan de Nova	JdN1	42,67965	-17,01920
Juan de Nova	JdN7	42,72390	-17,03337
Juan de Nova	JdN3	42,73580	-17,03280
Juan de Nova	JdN4	42,77085	-17,03472
Juan de Nova	JdN5	42,65688	-17,01528
Bassas da India	BAS1	39,69158	-21,44412
Bassas da India	BAS2	39,66063	-21,44063
Europa	EU1	40,32770	-22,34540
Europa	EU2	40,39670	-22,35290
Europa	EU3	40,32483	-22,37300
Europa	EU4	40,37026	-22,40401
Europa	EU5	40,33763	-22,34121
Europa	EU6	40,33717	-22,34063
Europa	EU7	40,36508	-22,32943